

FORMATION 2018 - 2020 l'Europe pour les Notaires Les Notaires pour l'Europe

Le Conseil supérieur du notariat (CSN) en coopération avec le Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) et le Conseil fédéral du Notariat allemand vous convient au séminaire franco-allemand intitulé

« L'EUROPE POUR LES NOTAIRES LES NOTAIRES POUR L'EUROPE III »

Règlement relatif aux régimes matrimoniaux (UE 2016/1103)

**Règlement relatif aux effets patrimoniaux des partenariats
enregistrés (UE 2016/1104)**

le
**18 janvier 2019 à
Karlsruhe**

BUNDESNOTARKAMMER
KÖRPERSCHAFT DES ÖFFENTLICHEN RECHTS



This seminar is co-funded by the European Union's Justice Programme (2014-2020).

Allemagne ■ Autriche ■ Belgique ■ Bulgarie ■ Croatie ■ Espagne ■ Estonie ■ France ■ Grèce ■ Hongrie ■ Italie ■ Lettonie
Lituanie ■ Luxembourg ■ Malte ■ Pays-Bas ■ Pologne ■ Portugal ■ République tchèque ■ Roumanie ■ Slovaquie ■ Slovénie

Conseil des Notariats de l'Union Européenne

CNUE asbl - Avenue de Cortenbergh, 120 - B - 1000 Bruxelles - Tél. +32(0)2 513 95 29 - Fax +32(0)2 513 93 82 - E-mail : info@cnue.be - www.cnue.eu

PROGRAMME

Vendredi le 18 janvier 2019, 8h30 - 17h00

A. Introduction

- 8h30-9h00 Enregistrement
- 9h00-9h05 Accueil des participants
- 9h05-9h25 Difficultés pratiques en matière de régimes matrimoniaux dans un contexte franco-allemand (*Me Edmond Gresser*)

B. Champ d'application – loi applicable – choix de la loi applicable – compétence

- 9h25-9h55 Champ d'application des règlements relatifs aux régimes matrimoniaux et aux effets patrimoniaux des partenariats enregistrés (*Me Torsten Jäger*)
- 9h55-10h30 La loi applicable – choix de la loi applicable, exigences de forme (*Me Christoph Döbereiner*)
- 10h30-10h45 Session de questions/réponses
- 10h45-11h15 Pause-café
- 11h15-11h35 Compétences, reconnaissance et exécution, acceptation des actes authentiques (*Me Thomas Raff*)
- 11h35-11h50 Session de questions/réponses

C. Droit comparé

- 11h50-12h20 Comparaison des régimes matrimoniaux allemands et français et de la pratique notariale en cas de divorces et de liquidation des biens (*Me Olivier Vix*)
- 12h20-12h35 Session de questions/réponses
- 12h35-13h45 Déjeuner

D. Atelier – cas pratiques

- 13h45-14h00 Introduction aux cas pratiques (*Me Torsten Jäger*)
- 14h00-15h00 Travail en groupe selon les connaissances linguistiques
- 15h00-16h00 Présentation des solutions aux cas pratiques

E. Perspectives/outils pratiques du CNUE

- 16h00-16h30 Résumé et outils pour résoudre des cas transfrontaliers (*Me Torsten Jäger*)
- 16h30-17h00 Discussion de clôture



FORMATION 2018 - 2020 l'Europe pour les Notaires Les Notaires pour l'Europe



INTERVENANTS ET MODERATION

Me Christoph Döbereiner, notaire à Munich

Me Edmond Gresser, notaire à La Wantzenau

Me Torsten Jäger, notaire à Landstuhl

Me Thomas Raff, candidat-notaire (chambre des notaires de la Rhénanie-Palatinat)

Me Olivier Vix, notaire à Rouffach

Une interprétation simultanée en français et allemand est prévue pendant l'événement.

FORMATION 2018 - 2020

l'Europe pour les Notaires

Les Notaires pour l'Europe



INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu :

L'hôtel ACHAT Plaza Karlsruhe, Mendelssohnplatz, 76131 Karlsruhe

Groupe cible : juges, notaires, candidats-notaires, employés des caisses de prévoyance notariale, clerks de notaire

Participation gratuite

Délai d'inscription : le 20 décembre 2018

Inscription :

Nom et prénom :

Fonction :

Adresse :

Code postal et ville :

Pays :

E-mail :

Téléphone :

Contact et inscription au séminaire via :

Bundesnotarkammer

E-mail: buero.bruessel@bnotk.de

Bianca Wengenmayer

+32 2 737 90 00

Merci de vous adresser directement à l'hôtel ACHAT Plaza Karlsruhe pour réserver votre chambre d'hôtel en indiquant le mot clé « Training III » par e-mail à karlsruhe-plaza@achat-hotels.com ou par téléphone sous +49 721 / 37 17 – 0. Un contingent de chambres à 99,- € par nuit et par personne a été réservé à l'hôtel jusqu'au 20 décembre 2018 (délai d'annulation sans frais : 15 janvier 2018). Coûts de parking : 15 € par jour.

The content of this seminar represents the views of the speakers only and is their sole responsibility. The European Commission does not accept any responsibility for use that may be made of the information it contains.